



Déclaration préalable CGT - FSU - SUD CHSCT-M du 17 novembre 2020

Nous sommes le 17 novembre, à presque un mois de la mise en œuvre de l'OTE pour certains services.

Pourtant, malgré les demandes plus que répétées de l'ensemble des organisations syndicales, vous n'avez toujours pas convoqué de CHSCT-M extraordinaire concernant cette nouvelle réorganisation de l'organisation du travail qui est source de fortes inquiétudes, de risques psycho-sociaux.

- A quoi aura donc servi l'expertise SECAFI qui a mobilisé en fin d'année dernière, du temps et des deniers publics, et qui est totalement tombée dans l'oubli ?
- Quid du travail de concertation et d'échanges dans le temps sur la mise en place des nouvelles organisations préconisées par cette expertise ?
- Quid de l'analyse des risques liée à l'impact du projet sur les conditions de travail dans les services déconcentrés ?
- Où sont les états des lieux locaux qui devaient être établis, les groupes de travail sur la définition des missions (travail réel versus travail prescrit) ?
- Où est le plan d'actions en terme de prévention des risques qui n'a jamais vu le jour alors que les agent.es sont en plein processus de reclassement ?

Aucun enseignement n'a manifestement été tiré des lacunes constatées dans la mise en œuvre de la réforme territoriale menée à marche forcée et des dégâts qu'elle a causés.

Il est plus que temps d'acter que les prérequis, constatés et partagés par l'administration, pour que cette réforme puisse se tenir sans atteinte à la santé et à la sécurité des agent.es ne sont pas réunis, et de suspendre sans délai sa mise en œuvre.

Nous sommes le 17 novembre et cela fait donc plus de 15 jours que le second confinement a débuté.

Ce n'est pourtant qu'aujourd'hui, bien tardivement, que nous est présenté pour avis le projet de "note de cadrage" à destination des DIRECCTES.

Ce projet de note ne cadre en réalité pas grand-chose : qu'il s'agisse de définir les tâches télétravaillables ou non, de préconiser des jauges de présentiel, d'imposer un nettoyage et une désinfection des locaux plusieurs fois par jour, d'interdire les bureaux partagés, de maintenir des conditions de travail conformes aux prescriptions médicales pour les agent.es en bénéficiant habituellement et placé.es en télétravail.

Ce projet laisse encore une fois - nous n'avons eu de cesse de vous le signaler - libre cours aux interprétations des DIRECCTES et des chefs de service.

Par ailleurs, au-delà de son aspect non-contraignant et imprécis, cette note ne traite pas du tout la situation des agent.es des services emploi, des services support et des pôles T régionaux des DIRECCTEs, en l'absence de note de service de la DGEFP (aux abonnés absents des dernières réunions du CHSCT-M) ou des directions des services supports.

En outre, ce projet de note est soumis à notre avis, alors qu'aucune synthèse des notes d'organisations arrêtées par chaque DIRECCTE n'a été réalisée, malgré l'engagement de la DRH.

Nous n'avons pas plus de données sur le taux de télétravail dans les services, le nombre de contaminations, le nombre de cas contacts, le nombre de déclarations d'accidents de services, le taux d'équipement en ordinateurs et téléphones portables,....

Lors du précédent CHSCT-M, vous vous étiez pourtant engagé à nous transmettre des documents "*dans la semaine*". Le suivi réel de la crise sanitaire par notre instance est, vous le reconnaitrez, pour le moins difficile dans ces conditions de rétention d'informations.

Enfin, nous sommes à plus de 8 mois du début de la crise sanitaire, et les conditions de réunions de l'instance sont toujours dégradées : visio conférence non mise en place malgré vos engagements, documents non envoyés dans les temps permettant leur étude.

Encore pour la réunion de ce jour, vous avez en dernière minute transformé cette réunion de CHSCT-M qui devait se tenir en visio en réunion audio, format particulièrement pénible sur la durée. Pourquoi les réunions de CTM peuvent-elles avoir lieu en visio et pas les réunions de CHSCT-M ? Tout cela est incompréhensible.

Nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement et malgré vos déclarations d'intention, réunions après réunions, nous constatons que rien ne change.

Nous demandons à ce que vous nous donniez les moyens d'exercer notre mandat et respectiez vos obligations en termes de communication de documents et de consultation sur les problématiques relevant des conditions de travail des agent.es.

Les représentant.es du personnel CGT, FSU, SUD